



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES**  
**Séance du 8 septembre 2022**

Le huit septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTEME, Maire-Adjoint.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 9 - Votants : 17

Présents : Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mme Hélène QUÉMERÉ, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

Absents excusés : Mr Benoît COUTEAU (pouvoir donné à Mr Rodolphe BORRÉ), Mme Linda GABORIAU (pouvoir donné à Mme Sylvie CHATELLIER), Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE), Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MENARD), M. Pascal BOUTON (pouvoir donné à Christian MAILLARD), M. Sébastien BESSON (pouvoir donné à Hélène QUÉMERÉ), Mme Émilie BOUTSIOU (Mr Stéphane ENTEME), Mr Vincent CAILLÉ (Mme Servane CHESNEAU)

Secrétaire de séance : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

**2022-09-08-014 – CRÉATION DE POSTES D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ POUR LE REMPLACEMENT DE 2 AGENTS EN DISPONIBILITÉ A LA PETITE CRECHE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Considérant** ce qui suit :

Deux agents de la petite crèche ont sollicité une disponibilité pour convenances personnelles pour une durée d'un an. Il s'agit de Mme Mélissa PEIGNARD, en disponibilité depuis le 22 août 2022 et Mme Julie BREHIER, en disponibilité à compter du 20 septembre 2022.

Afin de pallier l'absence de ces 2 agents, il est proposé au conseil municipal de créer 2 postes à temps complet pour accroissement temporaire d'activité au sein de la petite crèche, à savoir un poste d'auxiliaire de puériculture et un poste d'assistant éducatif petite enfance, pour une durée d'un an.

Le poste d'auxiliaire de puériculture sera pourvu par Mme Séverine GUILLOU et le poste d'assistant éducatif petite enfance sera pourvu par Mme Sarah GAIGNER.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur cette proposition de création de postes d'accroissement temporaire d'activité pour le remplacement de 2 agents en disponibilité à la petite crèche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de valider la création de postes d'accroissement temporaire d'activité pour le remplacement de 2 agents en disponibilité à la petite crèche.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou ses adjoints, à prendre toutes les mesures afférentes à l'exécution de cette délibération.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

La secrétaire de séance  
Magalie RAVELEAU DUAUT

Registre certifié conforme,  
Pour le Maire empêché,  
Le Maire-Adjoint  
Stéphane ENTEME

